



J.S. METTRAY TENNIS

Bulletin d'inscription saison 2023–2024

JEUNES Agés de moins de 18 ans au 1/10/2023

Etiez-vous déjà adhérent à la saison précédente ? OUI NON

NOM : PRENOM :

DATE NAISSANCE : TAILLE (pour les nouveaux) :

ADRESSE :
.....

TEL PARENTS : TEL ENFANT :

N° LICENCE : CLASSEMENT :

MAIL (le plus consulté) :

DISPONIBILITES POUR LES COURS : merci d'être le plus large possible en jours et horaires

Mercredi de 14h à 22h Vendredi de 19h à 21h

Jeudi de 18h à 22h..... Samedi de 10h à 13h

INFORMATIONS UTILES :

Si + 11 ans, êtes-vous intéressé par la compétition ? Oui Non

Si oui : A titre individuel En Equipe

Accepteriez-vous d'être capitaine d'équipe ? Oui Non

BADGES :

Si + 12 ans, avez-vous déjà un badge pour le gymnase ? Oui Non

Si non, en désirez-vous un ? Oui Non

Si + 7 ans, avez-vous déjà un badge pour les courts extérieurs ? Oui Non

Si oui, n° du Badge

Si non, en désirez-vous un ? (Chèque de garantie de 50 € / badge) Oui Non

Je déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs & de championnat et les accepter.

Consultables sur le site www.tennismettray.com

Fait à

le :

Signature,

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER (au verso)

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

PAR MAIL UNIQUEMENT : patrice.vallet@orange.fr

1/ **FICHE D'INSCRIPTION** remplie, datée et signée (1 fiche par personne)

PAR COURRIER : **Mr Patrice VALLET - Les Madreaux - 37390 Mettray**

2/ **REGLEMENT**

▶ **Par CHEQUE** à l'ordre de la JSMT

- 1 CHEQUE du montant de la licence (32 euros) reversée à la FFT
- 1 CHEQUE du montant de la cotisation (possibilité de paiement en 3 fois sans frais)

▶ **Par VIREMENT** sur l'application ADOC en 3 fois OU par virement direct

IBAN : FR76 1940 6370 4967 1974 6182 603 BIC : AGRIFRPP894

3/ **CERTIFICAT MEDICAL** (ou attestation selon le cas) précisant la non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition (Loi n°2020-1525 du 7/12/2020 et Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, code des sports). Voir fiche technique sur le site de la JSMT : www.tennismettray.com

Pour un renouvellement de licence à la JSMT :

▶ **Si le certificat médical déjà fourni date de moins de 3 ans** au 15 septembre 2023

ET que vous avez répondu non à toutes les questions du questionnaire « QS-SPORT » (formulaire Cerfa n° 15699*01 disponible sur le site de la JSMT), compléter l'attestation ci-dessous

▶ **Si le certificat médical date de + 3 ans**, fournir un nouveau certificat médical de moins d'1 an OU si vous avez répondu oui au moins 1 fois au questionnaire de santé, fournir un certificat médical de moins de 6 mois

Première adhésion à la JSMT : certificat médical daté de moins d'1 an au 15 septembre 2023

En compétition le certificat doit préciser « *l'aptitude à la pratique du tennis y compris en compétition* »

ATTESTATION MEDICALE :

Je soussigné,

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif,

IMPORTANT : Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, la licence ne sera demandée à la FFT par la JSMT qu'à la réception du paiement et du certificat médical en cours de validité (ou attestation selon les dispositions prévues par la législation).

L'adhérent, qui ne sera pas en règle au 1^{er} novembre, peut se voir refuser l'accès aux enseignements.

La participation en compétition impose d'être titulaire de la licence pour la saison en cours. La saison se termine au 31 août, il est donc vivement conseillé pour les adhérents qui font de la compétition individuelle ou par équipe, de déposer leur dossier le plus tôt possible, car la prise de licence impose des délais de traitement des dossiers.